

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	1
Dont représentés	0
<b>Votants</b>	<b>20</b>
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

**Membres présents :**

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, M. LECHON Alain (suppléant de M. DARBO Nicolas), M LESCOLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme VOEGELI Noémie.

**Etaient excusés :**

M. DARBO Nicolas, Mme UCHAN Samantha

**Secrétaire de séance :** Mme MAILLOT Marie-Christine,

**N°2022-A1 : TRAVAUX – REHABILITATION DES ECOLES MATERNELLES DE GARLIN ET DIUSSE : INTERVENTIONS DU SERVICE INTERCOMMUNAL DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE DE L'APGL**

RAPPORT

Vu la délibération du comité syndical n°2021-C2 en date du 21 juin 2021 autorisant le lancement des études préalables des projets de réhabilitation de l'école maternelle de Garlin et des écoles de Diusse,

Vu les avis favorables de la commission Travaux-Equipement du 16 novembre 2021 et 14 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 11 janvier 2022,

Michèle PLANTE rappelle à l'assemblée la nécessité de poursuivre le travail engagé par la collectivité pour la réhabilitation des écoles du territoire, en particulier suite aux priorités données à l'école maternelle de Garlin et au groupe scolaire de Diusse.

Elle précise que dans le cadre de son adhésion au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale, formalisée par délibération n°2016-34 du 20 décembre 2016, le syndicat bénéficie d'une assistance technique et administrative pour la définition des projets, comprenant notamment l'élaboration des études de faisabilité, l'aide à l'établissement du programme, le montage du dossier technique et l'accompagnement dans la recherche de financements.

Mme la présidente rappelle que dans le cadre de cet accompagnement, des premières études avaient déjà été réalisées en 2018, en vue notamment d'établir un diagnostic technique d'état des lieux et de préciser le périmètre des travaux à mener.

Sur la base de ces premiers diagnostics et du travail engagé en 2021 pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle de Garlin, le service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'APGL et la Direction du syndicat ont poursuivi au cours du dernier trimestre 2021 l'étude de ces projets, en concertation avec les élus de la commission travaux et l'équipe éducative et pédagogique (enseignants et animateurs). L'objectif étant de pouvoir déposer une demande de subvention au titre du programme 2022 des Dotations d'Equipements aux Territoires Ruraux avant le 15 février 2022.

Considérant les priorités d'interventions techniques et l'opportunité d'optimiser le calendrier des opérations ainsi que les conditions économiques et financières des études et des travaux, il paraît pertinent de mener les projets de réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et Diusse de façon simultanée,

Considérant le travail déjà réalisé par le service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'APGL sur ces projets, la qualité des interventions et les connaissances par l'architecte de ce dossier et des besoins de la collectivité,

Considérant les conditions prévues par la convention annexée à la présente délibération pour un accompagnement général de ces opérations à travers des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre,

Considérant le nombre de demi-journées d'intervention et le prix de revient du service établi à 278 € la demi-journée, dans les conditions détaillées ci-dessous :

Opérations et missions	Nombre demi-journées	Montant € TTC
<b>AMO et Maîtrise d'œuvre modulaires Garlin</b>		
Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	6	1 668 €
Assistance à la passation des marchés	4	1 112 €
Suivi et contrôle des travaux	6	1 668 €
Réception des travaux	1	278 €
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>4 726 €</b>
<b>AMO et Maîtrise d'œuvre maternelle Garlin</b>		
Avant-Projet Sommaire (APS) et dossiers subventions	33	9 174 €
Avant-Projet Définitif (APD)	20	5 560 €
Etudes de projet (PRO)	23	6 394 €
Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	63	17 514 €
Assistance à la passation des marchés	40	11 120 €
Suivi et contrôle des travaux	210	58 380 €
Réception des travaux	6	1 668 €
<b>Total</b>	<b>395</b>	<b>109 810 €</b>
<b>AMO et Maîtrise d'œuvre maternelle Diusse</b>		
Avant-Projet Sommaire (APS) et dossiers subventions	19	5 282 €
Avant-Projet Définitif (APD)	8	2 224 €
Etudes de projet (PRO)	19	5 282 €
Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	29	8 062 €
Assistance à la passation des marchés	34	9 452 €
Suivi et contrôle des travaux	86	23 908 €
Réception des travaux	5	1 390 €
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>55 600 €</b>
<b>Optimisation des missions avec projet groupé</b>	<b>-37</b>	<b>- 10 286 €</b>
<b>TOTAL opérations maternelles Garlin et Diusse</b>	<b>612</b>	<b>159 850 €</b>

Considérant que le syndicat des écoles n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service.

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de poursuivre ce partenariat en confiant au service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'APGL la réalisation de ces opérations avec une mission d'assistance technique et administrative globale dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Mme la Présidente précise que ce partenariat suppose la conclusion d'une convention dont elle soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

DECISION

**DECIDE** de réaliser les deux projets de réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et de Diusse de façon concomitante.

**DECIDE** de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative au Syndicat pour la réalisation des travaux de réhabilitation des écoles maternelles de Garlin et de Diusse conformément aux termes du projet de convention ci-annexé.

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer cette convention.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Michèle PLANTE



Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le



ID : 064-200064160-20220125-2022\_A1-DE